

Compte-rendu Rencontre ABF/Commerçants/MA1

Le 24 janvier 2024 en Mairie du 1^{er} arrondissement,

Personnes présentes : Bertrand Pinoteau (MA1), Noé Froissart (MA1), Romain Cartier (Vitrine des Pentès), Nelly Sitbon (Vitrine des Pentès), Christophe Margueron (ABF), Constance de Sainte Marie (ABF) Clément Chevalier (My Presqu'île), Sylvain Jourdan (MA1), Nicolas Barnier (MA1) et Maxime Fichet (service urbanisme appliqué à la ville de Lyon)

Contexte : A la demande des associations de commerçants, la MA1 a organisé ce temps d'échange autour de la sécurisation des commerces en secteur UNESCO.

En introduction, Nelly Sitbon rappelle que les victimes de cambriolage n'avaient pas de grilles métalliques et en particulier les CHRD. Elle insiste sur le fait que les commerçants sont inquiets et que les frais de sécurisation sont lourds, notamment pour les commerces indépendants. En 2023, elle indique que 9 adhérents de l'association ont fermé leur commerce.

Les règles en vigueur sont disponibles dans l'AVAP (document datant de 2019) – voir boîte à outils en fin de document.

Comme mentionné dans la fiche outil (lien en fin de document), les ABF prescrivent :

- Des vitrines antieffraction
- Un caisson intérieur - Le caisson est interdit en excroissance sur l'extérieur
- Il faut éviter les rideaux métalliques à lames pleines. Les grilles métalliques à mailles ajourées ou perforées sont des alternatives viable - Il faut garder de la transparence (ce qui est opaque est interdit).

Les ABF insistent sur le vitrage anti-effractions : le prix est certes plus élevé mais cela valorise le patrimoine, c'est donc bénéfique au quartier et à l'attractivité des commerces.

Procédure et conseil :

Le service de la ville et les ABF se tiennent à disposition des commerçants pour les conseiller et les accompagner dans leurs démarches. Ils organisent d'ailleurs des temps de visites, dans les commerces intéressés, chaque semaine, le mercredi après-midi. Les commerçants peuvent écrire à : ConsultationSUA.Messagerie@mairie-lyon.fr ou maxime.fichet@mairie-lyon.fr pour prendre rendez-vous (il est nécessaire de s'y prendre 2/3 semaines à l'avance).

Pour sécuriser leur commerce, les commerçants doivent déposer des demandes préalables de travaux. Ces demandes sont étudiées au cas par cas par les services de la ville de Lyon et les ABF.

A date, le service urbanisme indique être peu sollicité par les commerçants.

Boîte à outils :

- AVAP - <https://mairie1.lyon.fr/actualite/patrimoine/dossier-dapprobation-de-laire-de-valorisation-et-de-protection-des-pentes-de>

- Fiche conseil de l'UDAP 69 sur les enseignes et accessoires de devantures commerciales en centre ancien <https://www.culture.gouv.fr/content/download/48996/file/fiche-conseil-patrimoine-6-udap69-les-enseignes-et-accessoires-des-devantures-commerciales.pdf?inLanguage=fre-FR>
- Mise en place d'un fonds d'aide pour les commerçants (Métropole de Lyon) : <https://met.grandlyon.com/mise-en-place-dun-fonds-daide-pour-les-commerçants/>